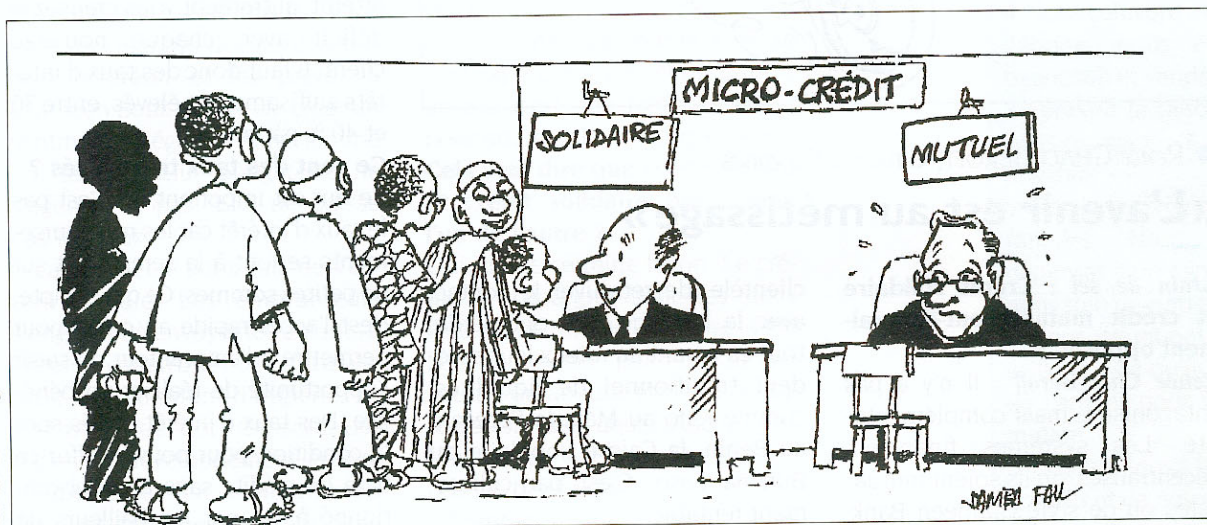


Épargne avant crédit ou crédit avant épargne

Débat : crédit mutuel ou crédit solidaire ?

Crédit mutuel contre crédit solidaire ? Derrière un antagonisme de façade, les deux systèmes doivent user de méthodes voisines pour atteindre l'équilibre financier et s'émanciper des bailleurs de fonds. Explication de trois opérateurs de micro-crédits.



Samba Fall, Sénégal

◆ Yann GAUTHIER, Mutuelles

« Nous avons pris ce qui est bon dans le crédit solidaire »

Grain de sel : Le crédit mutuel est-il contre le crédit solidaire ?

Yann Gauthier : Le crédit solidaire, ce n'est pas de la banque, c'est de la distribution de crédit sur la base de financements extérieurs. Il n'est possible qu'avec l'aide des bailleurs de fonds. Les organismes de crédit solidaire marchent à cloche-pied. Il y a du crédit mais il n'y a pas d'épargne. Ils en sont d'ailleurs conscients et sont de plus en plus nombreux à se mettre à l'épargne. C'est leur seul moyen de devenir autonomes, sans appui financier extérieur et de perdurer. Car le marché international des capitaux est de plus en plus cher. Ces organismes ne peuvent s'en sortir qu'en collectant l'épargne locale et en évoluant donc vers le mutualisme.

Mais le crédit mutuel s'est mis aussi à faire du crédit solidaire, non ?

La solidarité comme caution est vieille comme nos caisses, elle a cent trente ans. Il y avait, à l'origine, une épargne préalable dont chacun profitait à tour de rôle en obtenant un crédit. Cela étant, depuis trois ou quatre ans, il faut reconnaître que nous utilisons ce qui est bon dans le crédit solidaire – à savoir la caution du groupe – pour élargir notre clientèle. Prenez une activité commerciale de vente de poisson séché au Sénégal pratiquée par des femmes. Chaque femme a un fonds de roulement quotidien de 3 000 FCFA (30 FF). Il est évident que ce type de petit crédit n'est pas rentable pour une banque. Mais 150 femmes qui ont

besoin de 2 millions de francs CFA, ça l'est davantage. On peut prêter à un groupe de ce type qui organise lui-même la redistribution aux taux qu'il choisit. À Thiès, nous avons ainsi une caisse de 5 000 sociétaires avec 1 300 groupes féminins de 50 à 100 femmes par groupe. Ces femmes ne sont pas forcément sociétaires mais peuvent le devenir. Nous captions ainsi une clientèle potentielle.

Alors, si le crédit solidaire se met à faire de l'épargne et le crédit mutuel à faire du crédit solidaire, il y a convergence des deux systèmes ?

L'on ne converge pas l'un vers l'autre. C'est le crédit solidaire qui évolue vers le crédit mutuel que nous avons inventé. Les organismes de crédit solidaire pensaient que nous étions une vilaine banque qui prend de l'argent pour le prêter à un prix plus élevé. C'est amusant de voir qu'ils s'y mettent aussi ■